



Conseil Municipal du lundi 4 avril 2022

Salle Barbara - 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

APPROUVE à l'unanimité l'augmentation de capital de Loire-Atlantique développement-SPL

APPROUVE à l'unanimité la mise en place d'équipements de télérelève pour les compteurs communicants gaz à l'Espace Culturel Capellia et au Complexe sportif du Buisson de la Grolle.

APPROUVE à l'unanimité la participation au groupement de commandes Métropolitain pour la reconduction du marché de vidéoprotection des bâtiments publics en réseau local et autonome

APPROUVE à l'unanimité le bail de construction avec la Ligue Régionale de Rugby

APPROUVE à l'unanimité la subvention à l'association des commerçants du centre-ville pour le Téléthon

APPROUVE à l'unanimité le rapport d'accessibilité et le Plan Handicap 2022/2025

APPROUVE à l'unanimité la signature de l'avenant N°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec la Salamandre

APPROUVE à l'unanimité le versement, en cas d'annulation des spectacles et manifestations liée à la crise sanitaire, du paiement des salaires des techniciens intermittents et des comédiennes intervenant sur les ateliers théâtre, à hauteur de 50 %

APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec l'association La Chapelaine Bibliothèque

APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec les associations Jean Le Gallo, Les Débarqués et La Pépinière

APPROUVE par 25 voix pour, 7 contres, la présentation de la saison culturelle 2022/2023

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage à Bychawa (Pologne),

DÉCIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

APPROUVE à l'unanimité les termes du renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville et l'Amicale du Personnel

APPROUVE à l'unanimité les termes du renouvellement de la convention avec le collège le Grand Beauregard et le Conseil Départemental de Loire Atlantique, donnant accès aux agents municipaux, au service de restauration du collège

APPROUVE par 25 voix pour, 7 contres la création de postes et modification du tableau des effectifs

APPROUVE à l'unanimité la fixation du montant de la vacation pour analyse de pratique professionnelle

FIXE, sur la durée du mandat, le montant de la vacation pour faire face à des besoins d'analyse de pratique professionnelle dans les services municipaux

APPROUVE à l'unanimité l'admission en non-valeur de créances éteintes

APPROUVE à l'unanimité la proposition de vœu relatif à la formation et la valorisation des métiers du grand âge

Fait La Chapelle-sur-Erdre, le



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN